

6 novembre 2017

Adresse à Madame la députée de la 16^e circonscription

Le président Macron a été élu par défaut sur un programme des plus flous; il n'a reçu en fait que le soutien de 18,2% des électeurs inscrits au premier tour des présidentielles.

Depuis, les médias du service public et les 90% des médias privés (détenus par 9 milliardaires), continuent d'encenser sans relâche le président et sa majorité; l'émerveillement est général, il est à son comble !

Qu'en est-il dans la réalité de tous les jours pour les actifs, les chômeurs, la jeunesse et bien sûr... les retraités.

Le constat est accablant.

Les décrets qui cassent le code du travail rendent encore plus précaires les salariés en CDD, font peser la menace du licenciement sur les CDI avec l'inversion des normes; à cela s'ajoute la baisse scandaleuse des indemnités prudhommales qui transforme le licenciement, pourtant abusif, en simple écriture comptable prévisionnelle, comme on peut le faire pour des remplacements de pièces, de machines et autres objets inanimés victimes de l'obsolescence programmée.

La suppression de l'ISF, devenue IFI, permet de somptueux cadeaux de plusieurs milliards d'Euros aux plus riches ; pour compenser en partie cette baisse de recettes, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de prélever 5 euros sur les APL, cela touche directement les retraités(es) en plus de la baisse des pensions; cette érosion des pensions et retraites est à mettre en parallèle avec l'explosion des hauts revenus, des dividendes et autres retraites chapeau !

Ce gouvernement et sa majorité sont là pour protéger les plus fortunés, sauf que le candidat Macron n'avait pas annoncé, qu'une fois président, il prendrait aux pauvres pour donner aux riches, à ceux-là même qui ont provoqué la dernière crise financière et réussi à obtenir sans difficultés à mutualiser leurs pertes et privatiser les profits dès leur retour!

Et que dire du prélèvement forfaitaire à 30% pour les plus riches en lieu et place du bouclier fiscal de Sarkozy déjà rabaisé à 39% ??

Ce que l'on peut dire c'est que le mépris envers le peuple qui vit de son travail, quand on ne le lui enlève pas, est total, surprenant, d'autant que le langage qui l'accompagne est des plus insultant! Et ce ne sont pas les mots très policés, images d'Épinal, qui vont faire aboutir le « ruissellement » depuis les riches vers les pauvres quand on constate que ceux que nomme le président Macron « les premiers de cordée » n'ont cessé de couper un à un les fils de la corde qui les relie aux véritables producteurs de richesses les transformant en « premiers de corvée ».

Voici très brièvement résumé ce que vivent très mal la majorité de nos concitoyens, particulièrement les retraités. Cela a des limites.

Justice ou injustice ?

Si ces milliards confisqués pour le profit de quelques-uns ne suffisaient pas, la justice, liée au pouvoir politique et financier, veut délivrer un « permis de tuer » à tous les industriels qui emploient aujourd'hui et demain des produits hautement toxiques, cancérigènes pour celles et ceux qui les utilisent. Parquets et juges d'instruction concernés qui réclament un non-lieu pour les empoisonneurs en sont l'illustration. Durant des décennies ces empoisonneurs ont contraint des millions de gens à manipuler l'amiante sans protection. Avec le Comité Permanent Amiante (le CPA crée et totalement financé par le Médef de l'époque) ils ont sciemment retardé de plus de 15ans l'interdiction de cette fibre tueuse en faisant du lobbying auprès du ministère concerné, mettant systématiquement en doute les données médicales et scientifiques.

Ce naufrage collectif, ce crime, occasionne plus de 3000 morts par an en France. Le pays d'Arles accumule plus d'une dizaine de morts, en majorité retraités, et ce n'est malheureusement pas fini. Alors que la nocivité est avérée, que les entreprises qui utilisaient l'amiante sont nombreuses, seulement 4 ont été reconnues en pays d'Arles (les CMP, la SPMI, les chantiers navals de Barriol, la cellulose de Tarascon (devenue Tembec puis Fibre Excellence), et il a fallu toute la combativité de la CGT pour y parvenir. Des centaines de salariés arlésiens concernés, aujourd'hui retraités.

Cela fait plus de 21ans que les dossiers déposés au pénal étaient volontairement mis sous « chape de plomb » avec la complicité des gouvernements et de la justice. Or voici qu'aujourd'hui ces mêmes complices, pour définitivement innocenter le grand patronat, demandent aux tribunaux de distribuer un non-lieu.... circulez, il n'y a rien à voir, il n'y a personne à juger ! Vous pouvez continuer d'empoisonner en toute impunité, vous devenez des « intouchables ».

Pouvoir d'achat.

En système capitaliste la variable d'ajustement pour les entreprises, ce sont les salariés. Pour les gouvernements successifs, cette variable d'ajustement, ce sont les retraités.

En 15 ans les retraités ont perdu 20 % de leur pouvoir d'achat, avec notamment les cinq dernières années de blocage de leur pension, exceptées les augmentations de 0,1 % en octobre 2015 et 0,8 en octobre 2017. Les retraites complémentaires semblent être exclues de cette dernière mesure. A cela on doit ajouter une augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) qui est passée de 3,3 % à 6,6 % et que le gouvernement actuel veut augmenter de 1,7 % soit 8,3 % de la pension de retraite.

Il faut encore ajouter à ces prélèvements 0,5 % de Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (RDS), 0,3 % de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA). Soit 9,2 % de retenue sur la pension de retraite, sans compter les 1 % de retenue de Cotisation Sociale sur les retraites complémentaires et pour terminer la réduction de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Au niveau fiscal, se sont ajoutées la suppression de la demi-part pour les veuves et les veufs, la suppression de l'abattement pour les retraités ayant élevé trois enfants.

L'annonce gouvernementale de revalorisation des retraites de base de 0,8 % au 1^{er} octobre est avant tout un enfumage pour masquer cette réalité. A ce jour seuls les retraités de la fonction publique l'ont vu arriver sur leur compte en banque. La revalorisation des retraites s'effectuait au 1^{er} janvier, Sarkozy l'a retardé au 1^{er} avril, Hollande au 1^{er} octobre et le président Macron a annoncé que cela se ferait au 1^{er} janvier de l'année suivante. Ce tour de passe-passe permettrait de gagner un an sur le dos des retraités ! Rappelons de plus, que les augmentations de pensions sont systématiquement indexées sur l'inflation... réduite de 1%.

Les retraités plus riches ?

Le niveau des pensions.

A partir des données des services fiscaux (source 2015) sur des territoires différents (commune d'Arles, département des Bouches-du-Rhône, France métropolitaine), il est constaté systématiquement un écart de plus 4 % pour les plus bas revenus des retraité(e)s. Ainsi pour la tranche de moins de 10 000 € annuels les retraité(e)s représentent 21,97% pour les Bouches-du-Rhône, 19,14 % pour la France et 26,56% pour la ville d'Arles alors que la moyenne nationale s'établit à 17,35% pour les actifs.

Le taux de pauvreté des retraité(e)s.

Des retraité(e)s vivent sous le seuil de pauvreté d'après des données de l'INSEE 2014.

Le taux de pauvreté pour l'ensemble des résidents en France s'élève à 14,70% et concerne de façon importante les retraité(e)s. Pour les plus de 75 ans, 8,60% vivent sous le seuil de pauvreté. Il en est de même pour ceux de 60 à 74 ans avec un taux de 9,50%. Par le blocage de l'augmentation des pensions il est certain que le nombre de retraité(e)s vivant sous le seuil de pauvreté ne peut que s'accroître.

Au regard des données des services fiscaux ce sont 20% des retraité(e)s qui ont une pension inférieure à 850 € par mois ; c'est par la solidarité de la protection sociale que le taux de pauvreté peut être baissé à 9%. Protection sociale qui est attaquée par les politiques libérales successives.

Le patrimoine des retraité(e)s

On présente les retraités comme des nantis, mais il ne faut pas confondre retraité et rentier. Les retraités ont trimé toute leur vie pour sécuriser leurs vieux jours et si certains ont, aujourd'hui, leur petit logement c'est parce qu'ils se sont serrés la ceinture pour rembourser des prêts bancaires. Eux aussi quand ils étaient jeunes ont connu de petits salaires et il est ridicule de comparer un retraité avec un jeune qui débute dans la vie active.

Et si le patrimoine moyen d'un retraité est plus important que celui d'un actif, c'est aussi parce que dans le premier est compris celui de quelques centaines de personnes, pour la plus part retraitées, immensément riches !

La génération des retraité(e)s aurait accaparé le patrimoine immobilier le confisquant ainsi aux autres générations, autre lieu commun de désinformation. D'après les sources de l'INSEE 57,80% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, comment est-

il possible que les retraité(e)s qui représentent 22,07% de la population soient propriétaires de l'ensemble du patrimoine ?

Comment développer de telles inepties si ce n'est que vouloir mettre en conflit les générations. Pour ses dogmes, le libéralisme s'accorde à mentir de manière éhontée.

Services publics, destructions programmées...

Les usagers deviennent clients, bien mal traités.

Les lois du 6 août 2015 visant à « libérer l'activité économique » cumulée à celle du 8 août 2016 fragilisant le statut de tous les salariés ont contribué à favoriser le dumping social et la concurrence public privé, au profit évidemment de ces derniers. On assiste depuis à une accélération de la casse du service public avec notamment la suppression de nombreux services de proximité et à la déshumanisation de ceux qui restent.

Les retraités premières victimes.

Les retraités payent leur part, pour de multiples raisons. Ils assistent sur le vif à la décadence des services publics et la subissent aux premières loges. Le comble de l'indécence, en matière de relation « de service », c'est la proposition de la Poste de faire payer des visites à domicile par les facteurs pour s'occuper des personnes âgées. Et c'est sans compter l'arnaque des télécommunications, désormais totalement privées, qui redoublent de surenchère pour qu'on arrive à des services gratuits ou presque au départ et qui s'avèrent au final de plus en plus chers pour celles et ceux qui ne savent pas se débrouiller seuls dans un labyrinthe où on n'a jamais la bonne personne au bout du fil.

La Poste.

On ne peut qu'être révolté devant ce pillage des richesses nationales par la finance internationale avec la complicité des élus du peuple.

Les agents de la Poste du Pays d'Arles et les usagers doivent se battre contre les suppressions de bureaux de poste et pour conserver des tournées de facteur correctes. Si le nombre de plis a diminué, les colis à livrer et les kilomètres à parcourir augmentent. Tout comme les suppressions des boîtes aux lettres (la poste) obligeant les retraités à se déplacer davantage.

Les transports.

A l'exception de quelques réussites que sont parfois les lignes de tramway dans certaines grandes villes, ou la gratuité des transports urbains dans plusieurs villes moyennes, on assiste à une dégradation continue du service public des transports.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ACCM, les retraités ont pu, non sans mal, conserver la gratuité sur le réseau des transports publics. Mais notre organisation revendique la gratuité pour tous ce qui permettrait des déplacements urbains plus apaisés, tous modes confondus. (Ex. : le nombre de passagers a été multiplié par 3 à Aubagne avec la gratuité). D'autant que la vente des billets ne couvre que 14% du coût des transports arlésiens.

Les lignes TGV ont réduit le temps de trajet entre Paris et plusieurs villes de province. Mais les sommes que la SNCF y a consacrées ont conduit à un sous-investissement dramatique dans les réseaux secondaires de transport des voyageurs et des marchandises. Le trajet, notamment domicile travail, se fait dans des conditions de plus en plus dégradées. Le transport des marchandises passe du rail à la route alors qu'il faudrait faire le contraire pour réduire le bilan carbone dans ce domaine.

La suppression d'arrêts en gare d'Arles et la réduction des horaires d'ouverture des guichets contribuent à cette spirale néfaste.

L'énergie.

Comment le gouvernement peut-il faire le choix d'en finir avec les tarifs réglementés quand l'ensemble des associations de consommateurs y sont opposées ? S'agit-il du fait du prince ou d'un adoubement de l'ultralibéralisme européen revendiquant cette mesure ? Un tel choix ne fera qu'accroître la précarité.

Comment choisir la vente des barrages au secteur privé quand les fédérations syndicales françaises et européennes, attelées à la mobilisation des salariés et à celle des collectivités locales, ont fait reculer l'injonction de la Direction générale de la concurrence de Bruxelles depuis plus d'un an ?!

Dans ce domaine aussi les retraités, dont l'énergie constitue une part importante de leur budget, sont la proie des opérateurs-prédateurs au travers de multiples contrats tous plus abscons les uns que les autres.

L'hôpital.

L'hôpital public est rongé de l'intérieur par la recherche de rentabilité, au mépris de l'efficacité sociale. Depuis 2004 les ressources des établissements de santé sont calculées selon l'activité produite : plus ils réalisent d'actes, plus ils peuvent espérer un budget élevé. Et dans le même temps, ils dépensent plus pour réaliser ces actes. Mais les dés sont pipés, car le secteur public, contrairement au privé, doit induire les dépenses de formation post-universitaire des professionnels, la prévention, la recherche et les urgences.

La réalité, ce sont des malades qui renoncent aux soins, des personnels hospitaliers au bout du rouleau, des personnes âgées maltraitées faute de moyens, des enfants et des adultes sans structures adaptées à leur handicap.

L'hôpital d'Arles n'échappe pas à la règle avec des rythmes de travail imposés, des suppressions de postes d'ambulanciers...

Situation qui sera aggravée par la loi de financement de la Sécurité Sociale. Les hôpitaux devront encore économiser 1,6 milliard d'euros, notamment par de nouvelles suppressions de lits ou par le développement des soins ambulatoires, qui ont leurs limites. Ainsi on voit fleurir des hôtels hospitaliers qui n'offrent évidemment pas les mêmes conditions de sécurité pour les patients.

Sans compter l'augmentation de 2 € du forfait hospitalier que devront supporter les patients, parmi lesquels de nombreux retraités.

Notre organisation s'élève contre ces mesures et demande, entre autres, la suppression de la taxe sur les salaires payée par les hôpitaux qui rapporte 4 milliards d'euros par an à

l'Etat. Le même montant que la suppression de l'ISF ! De quoi créer 80.000 emplois dans les hôpitaux...

La réforme de la tarification des EHPAD.

Les conséquences de cette réforme sont désastreuses pour les 300 000 personnes âgées accueillies en maison de retraite publique. Cela représente une baisse de 200 millions €, cette réforme est une atteinte directe à la qualité du service dont doivent bénéficier les personnes âgées les plus fragiles et les ménages au revenu les plus modeste.

C'est le budget dépendance qui est mis à mal pour le EHPAD publics. Ce budget permet le financement des prestations d'aide et de surveillance pour les personnes âgées qui ont perdu partiellement leur autonomie pour l'accomplissement de leur vie courante ; psychologues, aide-soignants,... Les dépenses de cette section sont financées par l'APA

L'enveloppe était négociée par l'établissement. Il était pris en compte plusieurs critères ; la dépendance des résidents, des particularités de l'établissement.

Une réforme qui crée une différenciation discriminatoire entre les établissements publics et privés. En effet les EHPAD publics accueillent toutes les personnes âgées sans critères, c'est leur vocation et quel que soit leur degré de dépendance et de ressources.

Dans un établissement public lorsque le budget dépendance baisse il ne peut compenser les pertes par l'augmentation du tarif hébergement ce qui se traduirait par une augmentation de la charge financière des personnes âgées et de leurs familles.

Une réforme qui augure un recul de plus 30 ans au regard des anciens Hospices qui tenaient lieu de mouiroirs.

La réforme se traduira par une baisse de qualité et de suppression d'emplois liées aux métiers d'aide à l'autonomie; cela est inacceptable.

Les collectivités territoriales.

Les baisses de dotations, la suppression de la taxe d'habitation qui ne sera pas, ou très peu, compensée, concourent à la suppression de postes, à la détérioration des conditions de travail des agents, à la dégradation du patrimoine et des équipements, à un service public rabougri. Les fortes baisses de subventions aux associations et la suppression des emplois aidés, très utiles au cadre de vie, sont préjudiciables notamment aux populations les plus fragiles, dont les retraités.

Télécommunications.

C'est peut-être à France-Télécom que la mutation programmée des usagers en clients aura été la plus dramatique pour les personnels et la plus préjudiciable pour les usagers des télécommunications.

Pour France-Télécom, devenue Orange, la priorité est désormais accordée aux consommateurs des villes, les plus solvables et les moins coûteux à connecter.

Le risque d'aggraver les inégalités dans l'accès à internet est ainsi programmé. Les coûts d'accès, par ailleurs, ne seront pas supportables pour des millions de retraités qui voient leur pouvoir d'achat réduit depuis 12 ans.

Les services de proximité.

Les démarches administratives sont de plus en plus dématérialisées. Cette évolution serait un progrès si la fracture numérique n'excluait pas des millions de personnes de l'accès à internet et de son utilisation. Sans compter les gouvernements successifs qui exploitent ces technologies pour justifier la réduction des services publics de proximité : bureaux de poste, hôpitaux, impôts, caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance maladie ou de retraite...

Nombreux témoignages à Arles, particulièrement à la CAF.

Et si 62% de la population ont effectué au moins une démarche en ligne en 2016, seuls 39% des retraités l'ont fait et ils sont 27% seulement des plus de 70 ans. Or, la généralisation de la déclaration de l'impôt en ligne est prévue en 2019 et ils sont 38% à s'estimer incapable de réaliser leur déclaration en ligne.

L'esprit du service public est abandonné au profit des méthodes de gestion du privé. D'ailleurs on constate un nombre croissant de personnes qui renoncent à leurs droits, parmi lesquelles, bien sûr des retraités.

Nous revendiquons le maintien de lieux d'accueil physique pour informer, accompagner et former les usagers à l'utilisation de ces nouveaux outils et préserver le lien social.

Motion

Pour toutes ces raisons les retraités d'Arles et sa région revendiquent :

- ✓ L'amélioration du pouvoir d'achat des retraités par un rattrapage immédiat des 4 ans sans véritable revalorisation.
- ✓ Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant, le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu trois enfants et le maintien de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs.
- ✓ La non augmentation de la CSG.
- ✓ Aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète.
- ✓ Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires.
- ✓ Le maintien des pensions de réversion avec suppression des conditions de ressources.
- ✓ Le maintien du système de retraite par répartition.
- ✓ Le rétablissement du secrétariat d'Etat aux personnes âgées.
- ✓ Le maintien des services publics de proximité.

Et en matière de santé :

- ✓ La sauvegarde et le développement des hôpitaux publics et des centres de santé à partir des besoins de la population.
- ✓ La suppression des dépassements d'honoraires et l'arrêt des remboursements de médicaments.
- ✓ L'abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD, une équité de traitement entre les établissements publics et privés, des moyens financiers afin que les EHPAD fonctionnent avec des services de qualité en fonction des besoins d'autonomie des personnes âgées et au regard de leur capacité financière.
- ✓ L'affectation réelle de la Casa à la compensation de la perte d'autonomie et sa suppression à terme par une prise en charge de cette compensation par la Sécurité sociale.

Les ressources existent, elles doivent être affectées pour partie à la mise en œuvre de ces revendications :

Les exonérations de cotisations sociales qui représentent 20 milliards d'euros. La fraude fiscale qui prive chaque année le pays de 60 à 80 milliards d'euros. Une véritable politique fiscale qui favoriserait les entreprises vertueuses en matière d'emploi. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui apporterait 5 milliards de ressources supplémentaires par an au régime des retraites et permettrait également aux femmes d'avoir de meilleures pensions!...